

Zeitschrift:	Boissiera : mémoires de botanique systématique
Herausgeber:	Conservatoire et Jardin Botaniques de la Ville de Genève
Band:	47 (1993)
Rubrik:	Atelier 4 : La Convention de Washington (CITES) : le rôle des Jardins botaniques = Caonvention of Washington (CITES) : Role of botanical gardens

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

175^e anniversaire du Jardin botanique de Genève
Colloque international sur le thème
Nature et Jardins botaniques au XXI^e siècle
Genève — 2-4 juin 1993

A T E L I E R 4

Rapporteurs: Marianne SYRLAK SANDISON (ECOS, Kew, U.K.)
Sophie DUNAND (CJB)

La Convention de Washington (CITES): le rôle des Jardins botaniques *Convention of Washington (CITES): Role of Botanical Gardens*

Organisation de l'atelier 4 (fig. 1):

Bertrand VON ARX

Bureau CITES, Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève
1, ch. de l'Impératrice, case postale 60, CH-1292 Chambésy/GE, Suisse

RÉSUMÉ

ARX, B. VON (1993). La Convention de Washington (CITES): le rôle des Jardins botaniques. Comptes-rendus du colloque "Nature et Jardins botaniques au XXI^e siècle", Genève, 2-4 juin 1993. *Boissiera* 47: 223-239.

Les possibilités concrètes d'application de la CITES dans différents pays, les difficultés rencontrées et les solutions possibles ont été exposées lors de cet atelier organisé par G. VAN VLIET (responsable pour les plantes, secrétariat CITES, Genève), N. MC GOUGH (Conservation Officer à Kew) et B. VON ARX (Autorité de gestion CITES de la Suisse pour les plantes, CJB).

Cet atelier était ouvert à tous les congressistes. Langues officielles: anglais et français. Pas de traduction simultanée.

ABSTRACT

ARX, B. VON (1993). Convention of Washington (CITES): Role of Botanical Gardens. Comptes-rendus du colloque "Nature et Jardins botaniques au XXI^e siècle", Genève, 2-4 juin 1993. *Boissiera* 47: 223-239.

Concrete possibilities for implementation of CITES in different countries, difficulties encountered and possible solutions has been presented during this workshop organised by G. VAN VLIET (Plant Officer, CITES secretariat, Geneva), N. MC GOUGH (Conservation Officer at Kew) and B. VON ARX (CITES Management Authority for plants, CJB).

This workshop was open to all delegates. Official languages: English and French. No simultaneous translation.

1. Introduction générale

Ger van Vliet donne un aperçu général des buts, du fonctionnement et de l'application de la CITES (fig. 2-4).

Questions:

P. VALCK:

Est-il possible de faire circuler des graines de plantes de l'Annexe I?

- Les graines des plantes de l'Annexe I sont également soumises aux permis, sauf si ce sont des hybrides.

Existe-t-il des experts pour reconnaître les algues ou les mousses?

- Ces organismes ne figurent pas encore dans les Annexes, mais même si cela devait un jour être le cas, il est du ressort des autorités nationales de mettre en place une réseau d'experts. Cela existe d'ailleurs déjà dans plusieurs pays.

M. KIEHN:

Comment faire pour obtenir les permis obligatoires lors d'une mission de terrain dans des pays tropicaux?

- Il faut entreprendre les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes suffisamment à l'avance. Ceci est valable dans tous les pays, même en Suisse!



Atelier / Workshop #4

Date: 4 juin 1993

Heure: 14h00

Lieu: CICG, salle IV

Date: June 4, 1993

Time: 14h00

Location: CICG, room IV

Programme (provisoire)

- Introduction générale
 - *but, fonctionnement*
- Compte rendu de la séance de Rio sur le rôle des jardins botaniques
 - *préparation d'un manuel d'information CITES à l'attention des JB*
- Circulation illégale des plantes de / vers les jardins botaniques;
- Projets spéciaux CITES (plantes)
 - *un exemple: Madagascar*
- Conclusion
 - *recommandations*
 - *plan d'action*

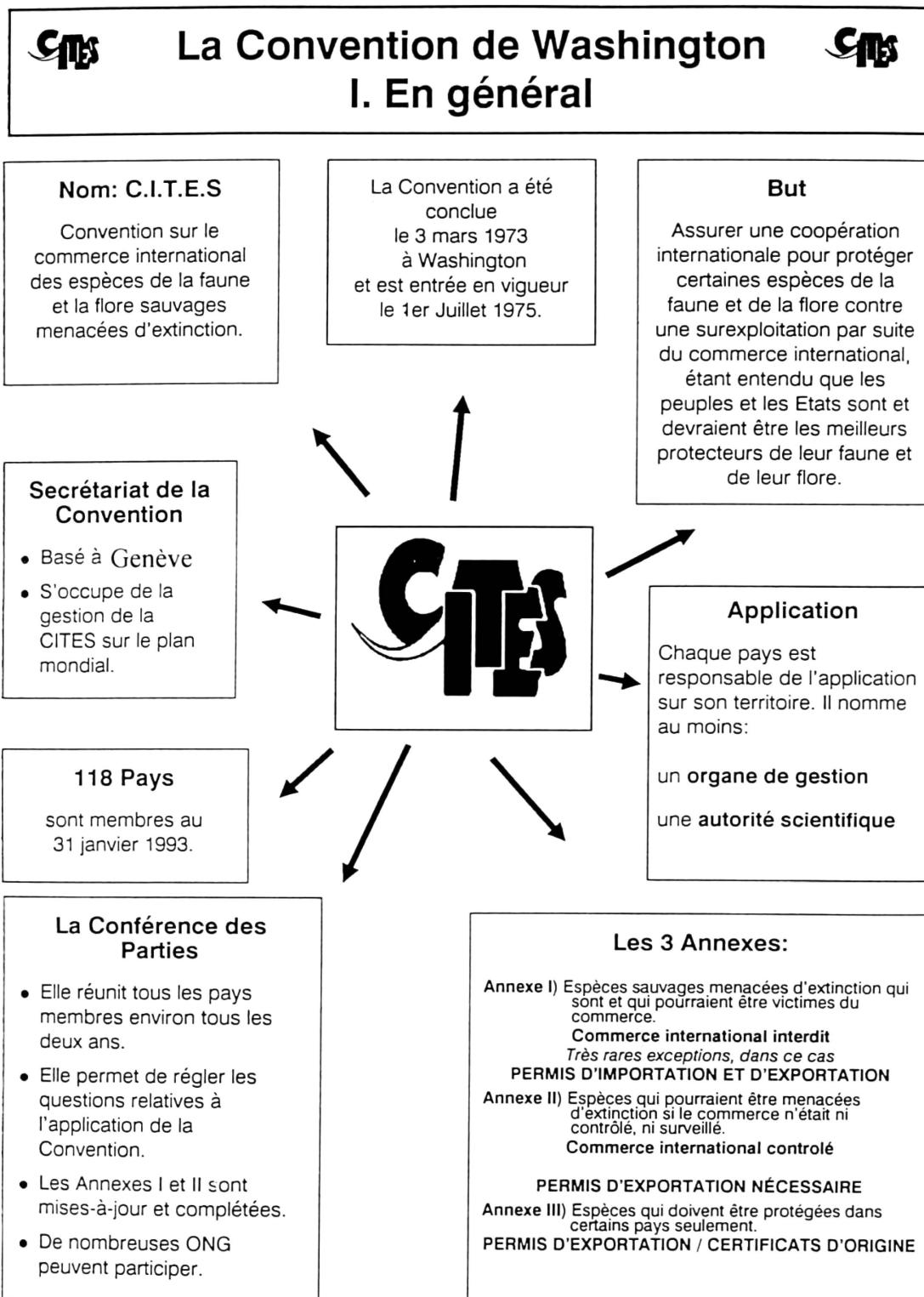
Programme (provisional)

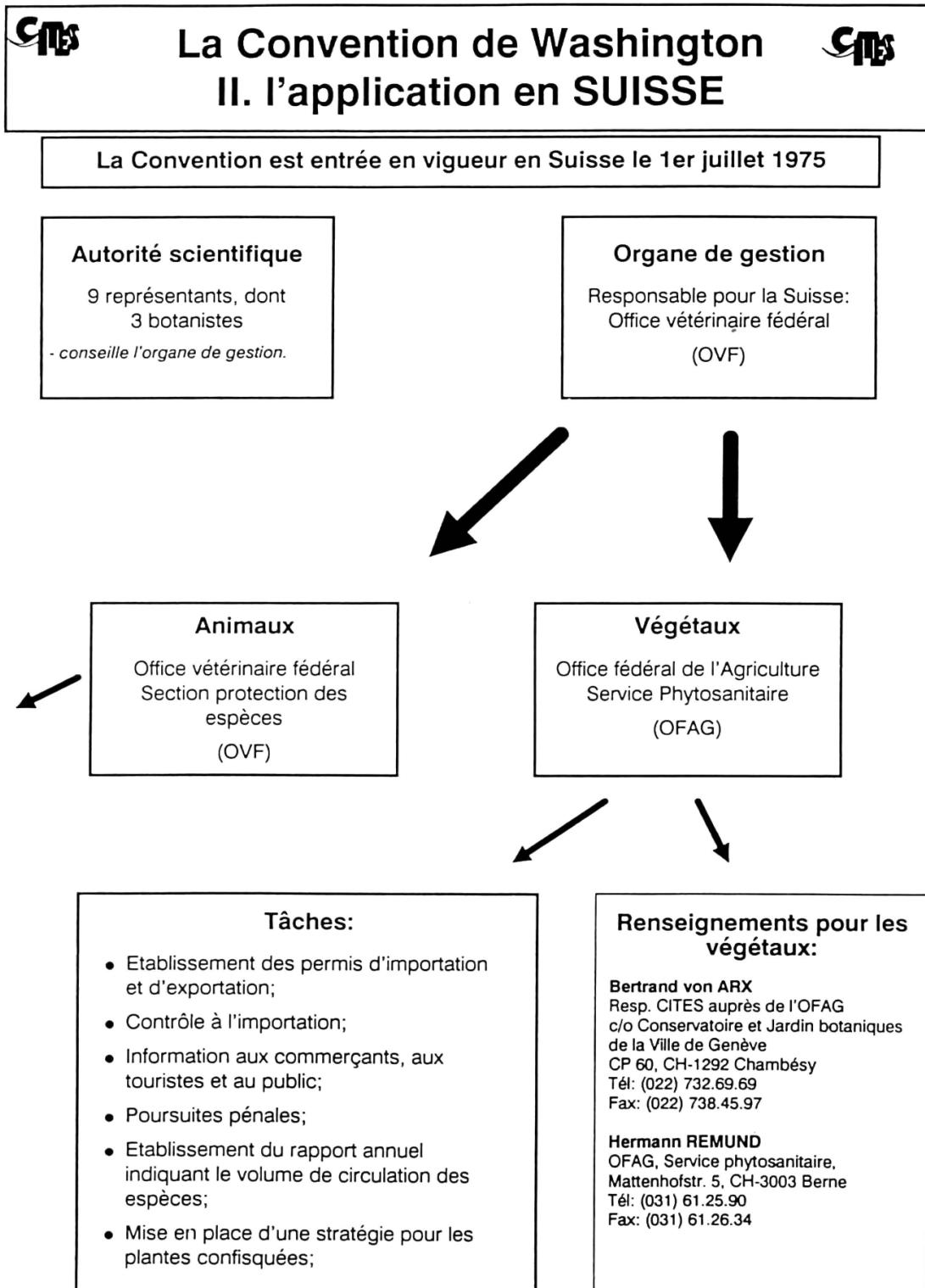
- General introduction
 - *goals, organisation*
- Report about the Rio meeting on the role of the botanical gardens
 - *CITES information manual for the BG's*
- Illegal trade to / from the BG's
- CITES special projects for plants
 - *an example: Madagascar*
- Conclusion
 - *recommendations*
 - *action plan*

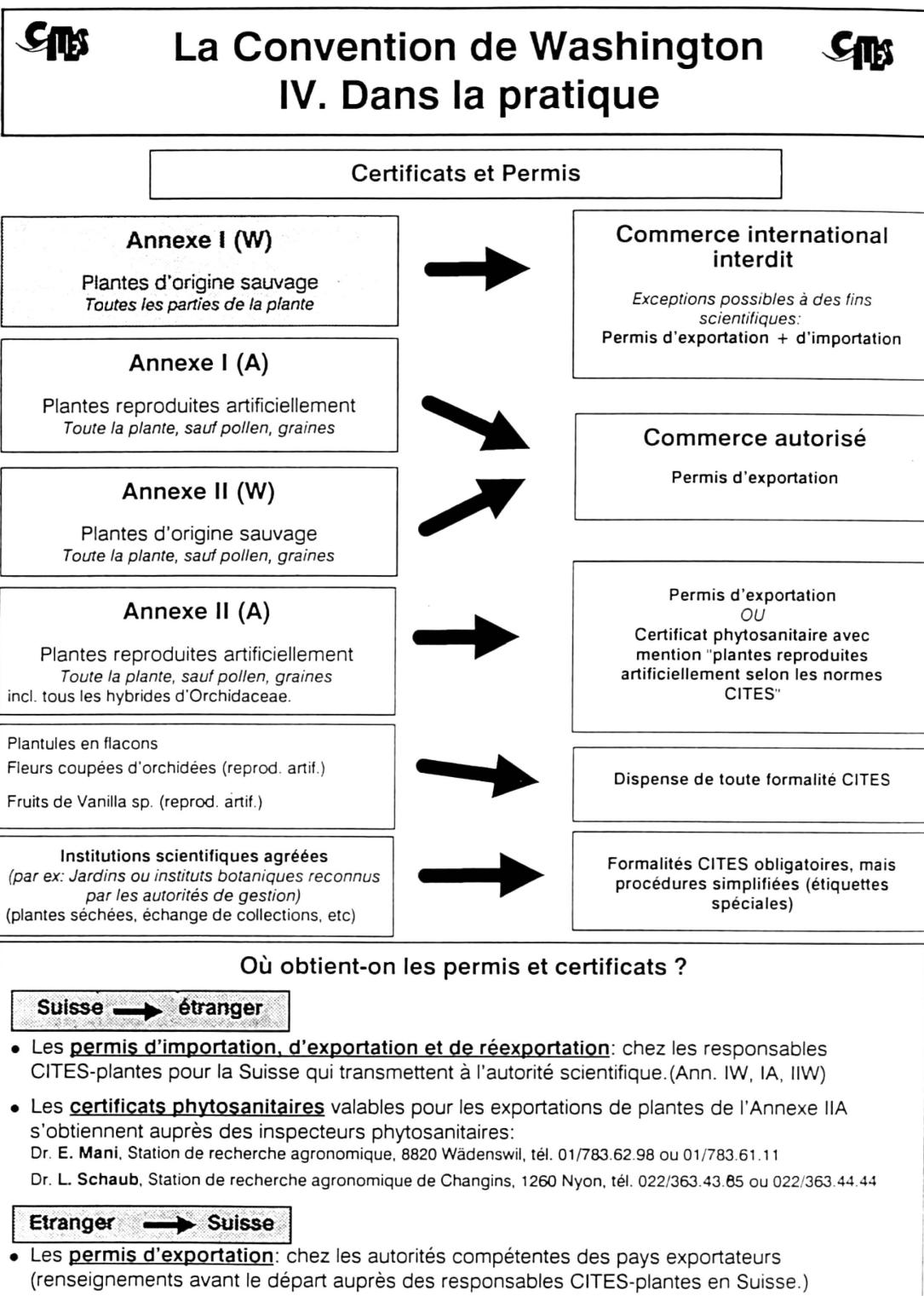
Pour plus d'informations, contactez:
Bertrand von ARX

For more information, please contact:
Bertrand von ARX

Fig. 1







O. HAMANN:

Existe-t-il des procédures simplifiées pour les échanges de plantes entre les Jardins botaniques?

- Oui, pour autant que ces institutions soient agréées par la CITES. La mise en place de ces institutions agréées est du ressort des autorités nationales.

J.-N. BURTE:

Qui est responsable de mettre tel ou tel taxon dans les Annexes?

- La Conférence des Parties, réunissant tous les pays membres tous les deux ans, étudie et approuve le cas échéant les propositions des différentes Parties.

Les échanges de plantes rares entre collègues botanistes à titre de présents sont-ils aussi soumis à la réglementation de la CITES?

- Oui, si les plantes sont vivantes.

D. MASSON:

Concernant les plantes de l'Annexe I présentes dans les collections privées et obtenues soit avant l'entrée en vigueur de la CITES, soit acquises plus ou moins légalement, que peut-on faire pour "mettre la collection en ordre"?

- Prochainement, les collections privées importantes devraient être visitées par les autorités responsables de la gestion. Il sera ensuite délivré une attestations comprenant le nom des individus reconnus comme "Pré-Convention". Puis le collectionneur devra gérer ses plantes avec le plus grand soin. Seules les acquisitions récentes de plantes sauvages sans permis, (il est possible de reconnaître des plantes d'origine sauvage, en tout cas quelques années après le prélèvement) risqueront de poser problème.

2. Le rôle des jardins botaniques dans l'application de la CITES

Peter Wyse Jackson (Botanic Gardens Conservation International, U.K.) décrit les efforts du BGCI à s'impliquer de plus en plus dans le fonctionnement de la CITES. Suite à une résolution prise lors du second Congrès sur les Jardins botaniques à La Réunion, le BGCI a mis en place la "Plant Trade Commission", financée par le WWF International. Cette commission s'est réunie deux fois, la dernière lors du 3^e Congrès international de conservation dans les jardins botaniques à Rio de Janeiro au Brésil en octobre 1992. Une séance de travail intitulée "Jardins botaniques et trafic des plantes" s'est tenue durant le Congrès.

Voici les recommandations issues des discussions:

1. Un "code d'éthique" sera développé pour les jardins botaniques impliqués dans le trafic des plantes à la fois:
 - a. pour la circulation entre les jardins botaniques, et
 - b. le commerce lucratif.
2. Les jardins botaniques rechercheront les opportunités de s'associer dans le commerce des plantes, soit:
 - a. à titre commercial;
 - b. au niveau local;pour se créer un soutien pour leurs activités de conservation.

3. Les jardins botaniques doivent jouer leur rôle dans la conservation de la biodiversité par rapport au trafic des plantes avec d'autres pays.
4. Le BGCI-Plant Trade Commission doit produire un manuel à l'attention des jardins botaniques, contenant les principaux aspects légaux, éthiques et pratiques du trafic des plantes.
5. Le BGCI encouragera les jardins botaniques travaillant avec d'autres pays à aider ces derniers à informer leurs autorités compétentes sur l'état de menace des différentes plantes.
6. Les jardins botaniques doivent améliorer leur programme d'éducation en y incluant, par exemple, la formation des responsables du contrôle du trafic des plantes.
7. L'importance des programmes de multiplication de plantes dans les pays d'origines doit être reconnu et le BGCI recherchera des financements pour aider de tels projets.
8. Une plus grande importance sera donnée aux séances de travail durant les congrès avec des objectifs bien définis à l'avance. Des recommandations provisoires seront envoyées aux délégués pour favoriser les interventions.
9. Le BGCI encourage une participation plus importante des responsables à de futures séances de travail en relation avec les congrès, afin que les sujets puissent être plus globalement couverts.

Peter Wyse Jackson déclare que le BGCI est très préoccupé par l'amélioration de la perception de la CITES et des sujets relatifs au trafic des plantes au sein des jardins botaniques.

Suivant la recommandation 4 de la séance de travail de Rio sur le trafic des plantes, le BGCI est en train de préparer un manuel sur la CITES pour les jardins botaniques. John Ackeroyd (consultant botanique, U.K.) qui prépare cet ouvrage présente le contenu de l'ouvrage:

1. Jardins botaniques et lois internationales
 - a. les jardins botaniques doivent donner le bon exemple — les problèmes d'éthique;
 - b. jardins botaniques et CITES — une introduction à la CITES et illustration par des exemples;
 - c. les permis.
2. Contributions positives à la CITES — le rôle des jardins botaniques
 - a. accueil pour les plantes;
 - b. propagation et distribution de matériel intéressant du point de vue de la conservation;
 - c. conseil et formation;
 - d. information, promotion des réglementations en matière de conservation et de biodiversité;
 - e. interface avec la communauté locale.
3. Utilisation des plantes confisquées comme ressource de valeur.
4. Chapitre de référence donnant des adresses et les sources du matériel pour l'identification.
5. Liste des plantes inscrites aux Annexes de la CITES.

John Ackeroyd déclare que ce manuel aura un format très simple, relié à moindre frais, afin de pouvoir être remis à jour tous les deux ans. Il sera d'abord publié en anglais, puis en français et en espagnol. John Ackeroyd fera circuler la première version provisoire en août 1993 afin de recevoir d'éventuels commentaires qui pourront être envoyés au BGCI, U.K.

Questions:

D. MASSON:

Les jardins botaniques appliquent-ils toujours correctement la réglementation en matière de CITES?

- Les jardins botaniques doivent servir d'exemple. Le respect de la CITES doit donc être une priorité.

Les jardins botaniques sont-ils vraiment le lieu idéal pour la conservation des individus confisqués; les spécialistes amateurs ne seraient-ils pas mieux au courant des astuces de culture?

- Les jardins botaniques sont des institutions bien établies, possédant des infrastructures bien adaptées et dont les collections sont amenées à subsister à plus long terme que les collections privées. Cela n'empêche pas cependant un jardin botanique de s'entourer des conseils d'amateurs ou de sociétés compétentes. Il est donc normal que les jardin botaniques participent à la promotion et à l'éducation liées à la CITES.

3. Trafic illégal de et vers les jardins botaniques

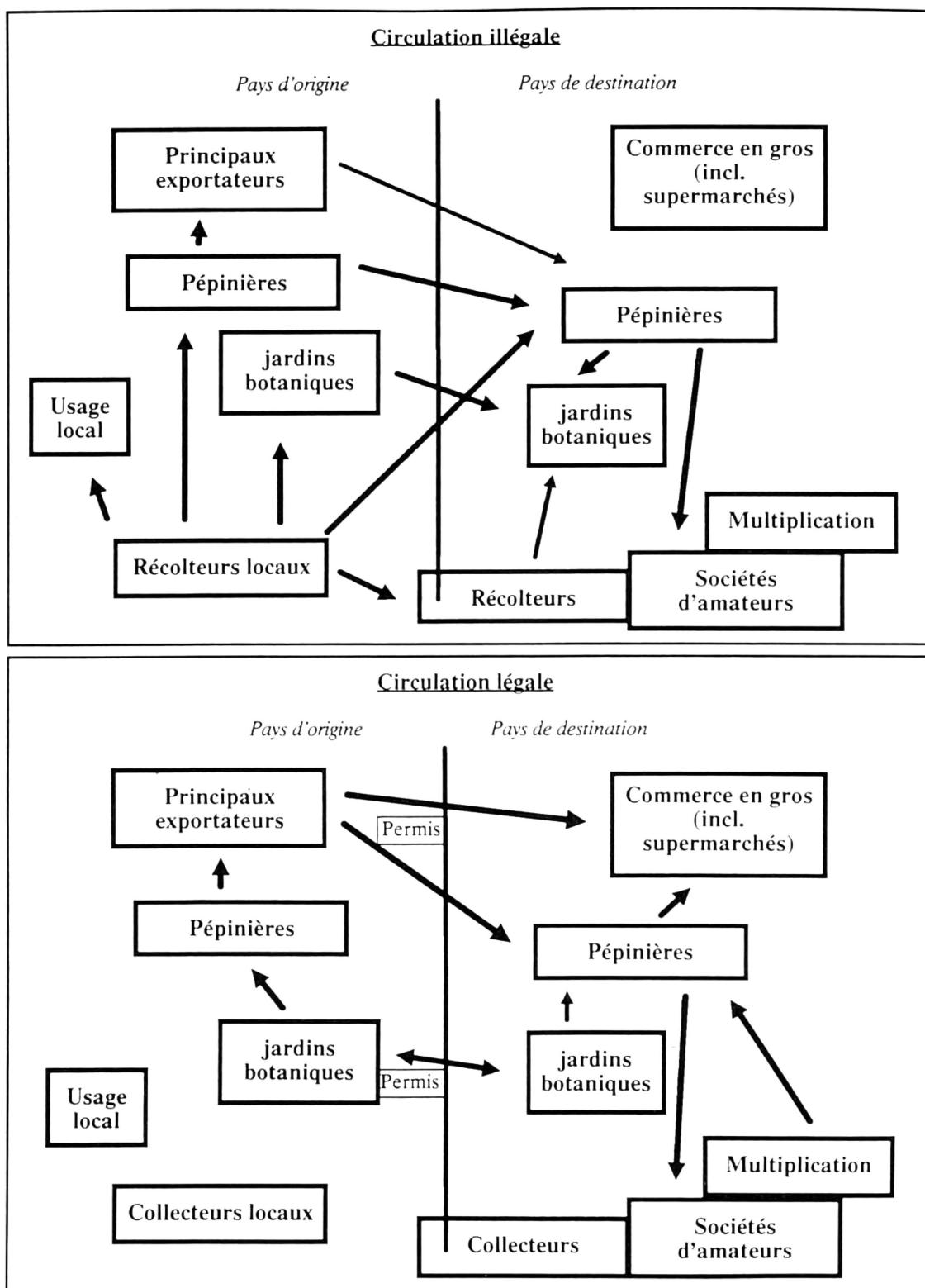
Ger van Vliet présente le trafic licite et illicite entre les jardins botaniques (fig. 5).

Les institutions agréées par la CITES bénéficient de mesures facilitant le trafic des plantes entre-elles, pour autant que:

1. Les deux institutions soient agréées par la CITES, autrement dit l'expéditeur et le destinataire.
2. Les plantes doivent déjà faire partie des collections de l'institution, donc ces mesures ne s'appliquent pas au matériel collecté sur le terrain. Par exemple, les plantes récoltées lors d'une mission sur le terrain à l'étranger et devant être rapportées dans son propre jardin botanique, nécessitent tous les permis requis.
3. Ces mesures ne s'appliquent pas au matériel importé pour des recherches personnelles, mais aux recherches menées par les institutions. Donc, les scientifiques ne peuvent bénéficier de ces mesures pour importer des plantes pour leur usage personnel.
4. Toutes les plantes doivent être dûment étiquetées selon les critères de la CITES.

Les institutions désirant être agréées devront en faire la demande auprès des autorités de gestion de leur propre pays.

Parmi les questions des participants, Michael Kiehn (Université de Vienne, Autriche) demande que les adresses des institutions agréées soient largement diffusées dans les jardins botaniques, car il semble que ces informations ne soient pas disponibles. Peter Wyse Jackson se propose de faire circuler cette liste, il suggère que le manuel pourrait être un bon vecteur pour ce genre d'information dans le futur.



Concept: Ger van Vliet
Réalisation: B. von Arx

Fig. 5

Questions:

D. MASSON:

L'image de l'amateur prédateur est dépassée, les sociétés d'amateurs peuvent apporter de nombreuses connaissances et jouer un rôle actif dans la conservation.

- Cela est certainement vrai et l'expérience des amateurs devrait être amplement consultée, mais il reste de puissants collecteurs qui ne reculent devant aucun obstacle lorsqu'il s'agit de posséder une rareté.

O. HAMANN:

Il est très difficile de travailler dans la légalité pour des scientifiques taxonomistes, la difficulté d'obtenir un permis d'exportation est grande, elle l'est d'autant plus que l'on ne sait pas ce que l'on va trouver à l'avance: comment savoir si un institut indonésien, par exemple, est enregistré au sein de la Convention, comment faire dans des pays sans institutions agréées et ayant une législation très sévère envers l'exportation, est-il possible d'obtenir une liste des toutes les institutions agréées?

- La difficulté réside plus dans la mauvaise application de la Convention par les pays, dont les autorités n'accordent pas suffisamment d'importance et de moyens pour cette tâche, que dans la Convention, même pour les scientifiques. Par ailleurs, si des pays sont très sévères quant à l'exportation de leurs ressources sauvages, c'est bien parce qu'ils désirent freiner le pillage. Un moyen de contourner cette difficulté est certainement de mener les projets de recherches au moins conjointement avec les pays concernés...

Pour toutes les informations sur la Convention, les différentes listes et annexes, l'autorité de gestion de chaque Partie reçoit régulièrement du Secrétariat des informations et des mises-à-jour. Exceptionnellement, on pourra se renseigner directement au Secrétariat central de la CITES.

4. Projets spéciaux CITES pour les plantes

Ger van Vliet introduit le sujet en décrivant le genre de projet approuvé par la CITES. L'un des plus récent concerne la flore de Madagascar. Cette étude visant à mieux connaître le statut des populations sauvages des succulentes malgaches a été menée par Dieter Supthut (Stadtische Sukkulentaensammlung, Zurich, Suisse) et Bertrand von Arx. Un travail d'éducation et de formation des autorités locales a également été accompli.

Madagascar

Le but de ce projet était de faire l'inventaire des plantes succulentes de l'Annexe I de Madagascar. Bien sûr, nous avons également relevé les informations concernant les autres plantes incluses dans les Annexes (sauf les orchidées) et de plantes pas (encore) retenues par la CITES, mais déjà présentes dans le commerce. Nous avons essayé de transmettre notre savoir à l'autorité de gestion en emmenant avec nous tout au long de notre périple sur le terrain, un collaborateur de la Direction des eaux et forêts (DEF) qui est l'autorité de gestion. Finalement, nous avons effectué des expertises de pépinières à la demande de la DEF. Dans certains cas, il a été nécessaire de transmettre quelques rudiments d'horticulture aux principaux intéressés.

Le travail de terrain a duré quatre semaines pendant lesquelles nous nous sommes déplacés de la capitale vers Mahajanga (nord), Fort-Dauphin (sud), puis Tulear (sud-ouest) avant de revenir

sur Antananarivo (capitale), soit env. 7000 km. Nous n'avons pas réussi à atteindre une région (Mandradsara, nord-est) en raison de la très mauvaise qualité des routes. Nous avons escaladé plusieurs sommets, tels le Mt Ibity, le Mt Itremo et le Mt Tsafatsavona (massif de l'Ankaratra). Enfin, de nombreux "Inselberge" ont connu le plaisir de notre visite.

Nous avions choisi ces quatre semaines (nov.-déc.) parce qu'elles se situent juste avant le début de la saison des pluies. A cette époque, la plupart des géophytes ont des feuilles et... des fleurs! Les principaux taxa observés sont les *Pachypodium*, les Euphorbes à tubercules, les *Aloe* et les Didieracées.

Dans le rapport que nous avons rendu à l'autorité de gestion de la Suisse, au Secrétariat de la CITES et à l'autorité de gestion de Madagascar, nous arrivons à la conclusion provisoire que la plupart des espèces ne sont pas menacées par le commerce, mais bien plus par la destruction des habitats par l'homme. La surpopulation (s'il y en a vraiment une), l'agriculture (riz, sisal, canne à sucre), les feux de brousses, ainsi que la surexplotation des Didieracées, par exemple, mènent à une rapide diminution des populations.

Nous avons également visité deux catégories de pépinières. La première semble ne conserver les plantes d'origine sauvage que peu de temps avant de les exporter. Ces établissements n'ont que peu d'expérience en horticulture et exportent souvent beaucoup plus de plantes qu'ils n'en "cultivent", malheureusement avec l'aval des autorités, puisqu'assorties d'un certificat d'exportation valide. Mais, à l'opposé, il existe aussi des "bonnes" pépinières situées non pas sur le Haut-plateau où la plupart des plantes exportées poussent très mal, mais au niveau de la mer où le climat est particulièrement favorable pour une croissance et une multiplication rapide des plantes. Là, nous avons pu observer des effectifs de plantes-mères avec leurs semis et boutures en grandes quantités.

Afin de concrétiser les résultats de cette étude, nous invitons fermement les autorités CITES de Madagascar à préparer une série de propositions pour la modification des Annexes lors de la prochaine Conférence des Parties (USA, 94). Des retraits ou adjonctions sont prévus et même des propositions d'ajouter de nouvelles espèces présentes dans le commerce. Si nécessaire, la Suisse se tient prête à aider les autorités de Madagascar pour la rédaction de ces propositions. Mais en accord avec les termes de la Convention, nous devons sélectionner soigneusement les espèces qui sont véritablement menacées par le commerce.

Le seul moyen d'avoir un espoir de sauvegarder la faune et la flore de Madagascar à long terme, est d'associer étroitement les populations indigènes à tout programme de conservation en leur apportant nos moyens et nos connaissances afin qu'ils apprennent à utiliser leurs ressources naturelles de manière durable. Il est parfaitement illusoire de penser que nous pourrons sauver la vie sauvage de ces pays en élaborant des projets complexes que nous seuls pouvons accomplir et en remplissant nos serres avec des programmes de conservation ex-situ! (B. VON ARX).

Questions:

L. OLIVIER:

Il faudrait un manuel d'identification pour les plantes de l'Annexe I.

- Il existe quelques publications faisant référence notamment pour les Cactaceae et certaines succulentes de Madagascar. Par ailleurs, chaque proposition d'amendement des Annexes avec de nouvelles espèces devrait être accompagnée par des outils permettant une identification claire. Un tel manuel d'identification est actuellement en préparation pour les *Tillandsia* proposés par l'Allemagne.

Summary of CITES Workshop, 4 June 1993, attended by representatives of Botanic Gardens

1. General Introduction

Ger van Vliet gave an outline of CITES, its goals, functioning and application (Fig. 2-4).

2. The role of botanic gardens in the implementation of CITES

Peter Wyse Jackson (Botanic Gardens Conservation International, U.K.) described the efforts of BGCI to increase its involvement in CITES. Following a resolution at the 2nd Botanic Gardens Conservation Congress, La Réunion, BGCI set up the Plant Trade Commission, funded by WWF International. The Commission has met twice, most recently being at the 3rd International Botanic Garden Conservation Congress, Rio de Janeiro, Brazil, October 1992. A workshop, “Botanic Gardens and Plant Trade” was held at that meeting. The recommendations were as follows:

1. That a “code of ethics” be developed for botanic gardens involvement in trade, for both
 - a. interbotanic gardens trade, and
 - b. commercial trade
2. That botanic gardens investigate commercial opportunities partnerships with,
 - a. businesses, and
 - b. the local community;to aid their conservation activities.
3. That botanic gardens should play their role in the Biodiversity Convention in relation to trade with other countries.
4. That the BGCI Plant Trade Commission should produce a manual to provide botanic gardens with guidelines on legal, ethical and practical aspects of plant trade.
5. That BGCI should encourage those gardens working with other countries to help with trade control in those countries by advising the appropriate authorities on their threatened species.
6. That botanic gardens should broaden their educational programs to include, for example, the training of customs officers.
7. That the importance of propagation programs in countries of origin should be recognised and that BGCI seeks to promote the funding of such programs.
8. That the workshops be given a higher profile at Congresses with goals being set before the Congress and draft recommendations being sent out to delegates to assist discussion.

9. That the BGCI encourage the involvement of a broader range of participants at future Congress workshops, to allow topics to be more fully discussed.

Peter Wyse Jackson stated that BGCI was fully committed to increasing awareness of CITES and plant trade matters in botanic gardens.

Following recommendation 4 of the Rio Plant Trade Workshop, the BGCI is currently preparing a manual on CITES matters for botanic gardens. John Akeroyd (Botanical Consultant, U.K.) editor, outlined the contents of the manual as follows:

1. Botanic gardens and international law
 - a. discussion of botanic gardens as good examples — ethics
 - b. botanic gardens and CITES — an introduction to CITES and illustration of principles
 - c. licensing
2. Positive contribution to CITES — the role of botanic gardens
 - a. as repositories of material
 - b. as centres for propagation and distribution of potentially valuable material
 - c. in the provision of advice and training
 - d. in lobbying and publicity, promoting conservation and biodiversity legislation
 - e. interaction with the local community
3. Use of seized material as a resource of great value
4. Reference section giving addresses, and identification and reference material.
5. Appendices of CITES for reference

John Akeroyd stated that the manual was being compiled in a simple, bound format that could be updated every two years. It will be produced in English, with the possibility of French and Spanish versions. John Akeroyd will circulate the first draft of the manual in August 1993, and invited comments, asking that they be sent to BGCI, U.K.

3. Illegal trade to and from botanic gardens

Ger van Vliet gave a presentation on the possible legal trade network with respect to botanic gardens (Fig. 5)

The Convention has special provisions for the movement of plant material between CITES registered institutions as follows:

1. Both institutions must be CITES registered, i.e. the sender and the recipient.
2. The plant material must be material which is already part of the collections, i.e. the exemption does not apply to wild field collected material. For example, material collected on expeditions in another country and which need to be transported back to the home botanic garden, are subject to the full licensing requirements of CITES.

3. The exemptions do not apply to material imported for personal research but to research carried out by the institution, i.e. scientists cannot use the special provisions to import material for personal use.
4. All material must be accompanied by an appropriate CITES label.

To become registered, botanic gardens should apply to their national CITES Management Authority.

In questions from the floor, Michael Kiehn (University of Vienna, Austria) stressed the need for the wide distribution of the addresses of CITES registered institutes, as it was felt that this information was not currently widely available to botanic gardens. Peter Wyse Jackson offered to circulate the information, suggesting that the manual was perhaps an appropriate place to provide it in the future.

4. CITES Special Projects for plants

Ger van Vliet introduced the item outlining the type of project approved by the CITES Secretariat. The most recent project was an expedition to Madagascar by Bertrand von Arx (CITES Management Authority for plants, Switzerland) and Dieter Supthut (Deputy Chairman CITES Scientific Authority and Stadtsche Sukkulentensammlung, Switzerland) to investigate the field status of succulent species and to carry out training of CITES staff.

Bertrand von Arx explained that the purpose of the project was to carry out a survey of all Appendix I succulents in Madagascar, with notes on other CITES and non-CITES species also being taken, and to train the Madagascar Management Authority, Département des eaux et forêts. During the four week survey, Mr von Arx and Mr Supthut travelled from Mahajanga in the north to Fort-Dauphin in the south, then Tulear in south-west before returning to Antananarivo. The trip was made at the start of the rainy season when most of the geophytes have leaves, and even flowers, and the main taxa observed were *Pachypodium*, tuberculous Euphorbiaceae, *Aloe* and Didiereaceae.

Several nursery visits were also carried out, during which it was observed that some nurseries had little experience in cultivation and artificial propagation, and were exporting wild collected plants with the approval of the Management Authority, hence valid export documents. In other nurseries, however, large numbers of mother plants from which propagation was taking place were observed.

In a provisional report to the Swiss and Madagascar Management Authorities and the CITES Secretariat, it was concluded that most species on Madagascar are not only threatened by trade, but by a lack of monitoring of resources. Overpopulation, agriculture, bushfires and over exploitation of Didieraceae, for example, contribute to rapidly declining plant populations. Madagascar, with Switzerland's guidance if necessary, will be advised to make a series of proposals at the next Conference of the Parties to up or downlist some species and to add others to the CITES Appendices.

In conclusion, Mr von Arx said that as a result of the visit it was felt that the best way ahead for conservation in the country was through the training and education of the people of Madagascar, enabling them to use their resources sustainably, and not through our own complex projects and filling our own greenhouses with ex-situ propagation programs!

Liste des participants

Noel McGough
 Représentant européen, Comité pour les plantes CITES
 Conservation Unit — ECOS
 Royal Botanic Gardens, Kew
 RICHMOND, Surrey TW9 3AE
 UK
 +44 (0)81 332 5722
 +44 (0)81 332 5278

Michael Kiehn
 Institute of Botany and Botanical Gardens
 University of Vienna
 Rennweg 14
 A-1030 VIENNA
 AUSTRIA
 +43 1 787101 157
 +43 1 787101 131

Marianne Syrylak Sandison
 Conservation Unit — ECOS
 Royal Botanic Gardens, Kew
 RICHMOND, Surrey TW9 3AE
 UK
 +44 (0)81 332 5723
 +44 (0)81 332 5278

Vinciane Dumont
 European Orchid Committee
 37 Ch. Jean-Achard
 CH-1231 CONCHES
 SUISSE
 +41 (0)22 346934
 +41 (0)22 789289

Bertrand von Arx
 Représentant adjoint pour l'Europe, Comité pour les plantes CITES
 Conservatoire et Jardin botaniques
 1 Chemin de l'Impératrice case postale 60
 CH-1292 Chambésy / Genève
 SUISSE
 +41 (0)22 732 69 69
 +41 (0)22 738 45 97

Wendy Strahm
 IUCN Plants Officer
 Species Survival Commission
 Rue Mauverney, 28
 CH-1196 GLAND
 SUISSE
 +41 (0)22 999 0157
 +41 (0)22 999 0015

Ger van Vliet
 Plants Officer
 CITES Secretariat
 United Nations Environment Programme
 15, chemin des Anémones
 case postale 456
 CH-1219 Châtelaine / Genève
 SUISSE
 +41 (0)22 979 9139/40
 +41 (0)22 797 3417

Ole Hamann
 Botanic Garden
 University of Copenhagen
 Farimagsgade 2B
 DK-1353 COPENHAGEN K
 DENMARK
 +45 3532222
 +45 3532222

John Akeroyd
 Botanical Consultant
 24 The Street
 Hindolveston
 DEREHAM, Norfolk
 UK
 +44 (0)263 86001

Jean-Noël Burte
 Conservation des Jardins du Luxembourg
 64 Bd. St. Michel F-75006 PARIS
 FRANCE
 +33 1 42 34 23 62
 +33 1 42 34 35 19

Peter Wyse Jackson
 Botanic Gardens International (BGCI)
 Descano House
 199 Kew Road
 RICHMOND, Surrey TW9 3BW
 UK
 +44 (0)81 940 0047
 +44 (0)81 948 4363

Pierre Valck
 Conservatoire et Jardins botaniques du Nancy
 100 rue du Jardin Botanique
 F-54600 VILLERS-LES-NANCY
 FRANCE
 +33 83 41 47 47
 +33 83 27 86 59

Ute Grimm
 German Scientific Authority to CITES
 Bundesamt für Ernährung und Forstwirtschaft
 Mallwitzstrasse 1-3
 D-5300 BONN 2
 GERMANY
 +37 (0)228 9543 430
 +37 (0)228 9543 470

Daniel Masson
 Président de la Société genevoise des amateurs de cactus et plantes succulentes
 45 rue de la Terrassière 1207 Genève
 SUISSE
 +41 (0)22 347 4959 (prof.)
 +41 (0)22 736 5212 (privé)
 +41 (0)22 347 6323

Vlastizdar Vágenknechi
 Slovak Institute for Nature Conservation
 Zakasarnou 1
 BRATISLAVA
 SLOVAK REPUBLIC
 +42 7 68721 6 extension 342
 +42 7 65330

Danuse Turonová
 Czech Institute for Nature Conservation
 Slezská 9
 PRAHA 2
 CZECH REPUBLIC
 +42 215 3149
 +42 215 45 55

Emilia Gavazzi
 Muséum national d'histoire naturelle
 Secrétariat de la faune et de la flore
 57 rue Cuvier
 F-75231 PARIS 5
 FRANCE
 +33 1 40 79 32 74
 +33 1 43 36 13 39

Paul Bruckner
 Institut fur Spezielle Botanik
 Humboldt Universität
 Spathstrasse 80/81
 D-1195 BERLIN
 GERMANY
 +37 (0)30 632 9941

Margarita Clemente Muñoz
 Jardin Botànico de Cordoba
 Avola de Linneo s/n
 14004 CORDOBA
 SPAIN
 +34 57 200 077
 +34 57 295 333

Louis Olivier
 Conservatoire botanique Hyères
 Le Carrel Ste-Claire
 HYÈRES
 FRANCE
 +33 94 65 32 98
 +33 94 65 84 83

Gabriel Alzjar
 Jardin botanique de la Ville de Nice
 20 traverse des Arboras
 F-06200 NICE
 FRANCE
 +33 93 83 92 59

Maria de Lurdes Serpa Carvalho
 Instituto de Conservação da Natureza
 Rua da Lapa 73
 1200 LISBOA
 PORTUGAL
 +351 1 3160520
 +351 1 601048

Catherine Ducatillion
 Jardin botanique de la Villa Thuret
 INRA BP2078
 F-06606 ANTIBES
 FRANCE
 +33 93 67 88 66
 +33 93 67 88 88

Guy Joulin
 Jardin botanique "les Cèdres"
 BP3 06230 ST JEAN CAP FERRAR
 FRANCE
 +33 93 76 00 43
 +33 93 76 16 61

Renée Buzy-Debat
 Jardin botanique Dijon
 1 av Albert I
 F-21033 DIJON
 FRANCE
 +33 80 43 46 39
 +33 80 43 40 10

Carolyn Studd
 Le Bosquet
 Route de Gourdon
 CIPIÈRES 0660
 FRANCE
 +33 93 95 2306
 +33 93 59 97 88

Claudia Perini
 Dip. Biologia Ambientale
 SIENA
 ITALY
 +39 (0)577 298874

Indra Furloze-Kelly
 Botanic Garden
 Port of Spain
 TRINIDAD & TOBAGO
 +1 809 622 422
 +1 809 622 422